



CAPC n°6 du mercredi 26 avril 2015

formation des tableaux de mutations

Ordre du jour :

- I- Approbation de PV de CAPC
- II- Information de la CAPC
- III- Examen des refus de mutation
- IV- Formation du tableau général des mutations 2015
- V- Formation du tableau des mutations des spécialistes 2015
- VI- Emplois offerts par voie d'enquête
- VII- Reclassement d'agents inaptes à l'exercice de fonctions
- VIII- Détachement dans le corps des agents de constatation des douanes
- IX- Questions diverses

I- Approbation de PV de CAPC

Vote CGT : POUR

II- Information de la CAPC

A - Mouvements réalisés hors CAPC à la DG et à la BSM.

1 à la DG et 3 à la BSM

B - Mouvements réalisés au tableau des mutations 2014 depuis la CAPC du 17 octobre 2014.

2 mouvements effectués au tableau général de mutations et 1 au tableau des spécialistes.

C - Affectations dans les DOM suite à la CAPC du 17 oct 2014

- Guadeloupe

1 à Basse terre SU, 1 à Port louis SU et 1 à Saint François SU.

- Martinique

3 à Fort de France Lamentin OP/CO, 1 Fort de France Lamentin SU, 1 au Marin SU et 1 à Trinité SU.

- Réunion

2 à Saint Denis OP/CO, 3 au Port OP/CO, 3 à St Denis SU et 1 au Port SU.

D - 3 annulations de mutations

III- Examen des refus de mutation

Rappel des mesures applicables en cas de refus de mutation non motivé :

(RP Mutations Titre II, Chapitre II, Section C, page 34)

- interdiction de s'inscrire aux tableaux des mutations 2015 et 2016.

- perte de la totalité des points de bonification pour ancienneté à la résidence, y compris la bonification attribuée pour résidence bonifiée, au même titre que si l'agent avait accepté sa mutation.

8 dossiers étudiés, l'administration a appliqué les mesures administratives à 7 dossiers.

Vote CGT : POUR

IV- Formation du tableau général des mutations 2015

A- Examen de 2 dossiers d'agents reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH.

Pour rappel les agents reconnus handicapés par la CDPH ont une priorité absolue pour la mutation (si un poste est vacant) et ce devant les réorganisations.

Vote CGT : POUR

B - Approbation du TAM 2015

Vote CGT : POUR

V- Formation du tableau des mutations des spécialistes 2015

Approbation du tableau des mutations des spécialistes 2015.

Vote CGT : POUR

VI- Emplois offerts par voie d'enquête

A - Examen des candidatures en vue de pourvoir les emplois de mécaniciens automobile de Cat C au STA de l'ENBD (DNRFP) et du Havre (DR Le Havre) :

1 candidat pour l'ENBD

Vote CGT : POUR

B - Examen des candidatures en vue de pourvoir 2 emplois de mécaniciens automobile au STA d'Annemasse (1B et 1C)

Aucune candidature

VII- Reclassement d'agents inaptes à l'exercice de fonctions

2 dossiers d'agents inaptes au service en surveillance.

Un agent muté à Morteau CO (DR de Franche-Comté)

Un agent muté au Raizet CO (DR de Guadeloupe)

Vote CGT : POUR

VIII- Détachement dans le corps des agents de constatation des douanes

Examen d'un dossier pour un emploi de secrétaire au SNDJ d'Ivry.

Vote CGT: Contre.

Notre vote n'est pas contre l'agente mais contre le fait que toutes les voies de recrutement internes à le Douane n'ont pas été explorées.

IX- Questions diverses

Pour rappel, bien que certains agents en poste dans un DOM sont inscrits au TAM 2015 pour d'autres DOM, leur mutation est soumise à la règle du RP Mutation n'autorisant une mutation entre DOM seulement si l'agent rejoint son DOM d'origine.

Le SNAD CGT s'est toujours opposé à cette disposition.

Le Président a rappelé que les priorités nationales dans le cadre des restructurations n'est pas applicable pour les DOM.